



A l'attention des orga du CCN.

La Fédération CGT des cheminots, organisation constitutive de la CGT, prend acte de la déclaration commune des organisations syndicales et patronales du 19 mars 2020.

Elle sera un point d'appui pour intervenir dans toutes les branches et dans toutes les entreprises afin que les employeurs "mettent en œuvre tous les moyens indispensables à la protection de la santé et de la sécurité des salariés devant travailler".

Grâce au "dialogue social et à la négociation collective", la Fédération CGT des cheminots est déjà parvenue à obtenir des mesures fortes et concrètes de la Direction SNCF visant à protéger les salariés ou à les retirer des situations de danger en stoppant la production, à maintenir leur rémunération et leur droit à congés, et à reporter les restructurations. La vigilance est de mise, mais notre action est utile.

Des interventions fortes sont encore nécessaires pour que les employeurs des Entreprises ferroviaires privées, filiales et prestataires adoptent les mêmes dispositions. Nous nous y employons. Le communiqué unitaire nous permettra d'interpeller les groupements d'employeurs afin qu'ils assument leurs responsabilités et fassent pression sur leurs membres.

Aucun des points du communiqué unitaire ne semble contraire aux orientations adoptées par le dernier congrès confédéral.

Aussi, la Fédération CGT des cheminots s'inscrit en faux avec la déclaration du 20 mars de certaines organisations.

Les patrons ne respectent pas leurs écrits ? Voilà bien un scoop ! Nous avons tous des exemples d'accords signés avec les employeurs qui ne sont ensuite pas appliqués dans les entreprises. Cela nous conduit-il à ne plus signer aucun texte dans nos branches ? Non. Nous nous servons des accords signés pour démontrer l'hypocrisie patronale et mobiliser les salariés afin de faire respecter les engagements.

Le communiqué ne valide en aucun cas les maintiens d'activités non vitales. Au contraire, des lors que "tous les moyens" ne sont pas mis pour la protection de la santé et de la sécurité des salariés, il justifie que ces derniers fassent valoir leur droit de retrait.

Répéter des critiques infondées de la Confédération et appeler à la division, ne conduit qu'à l'affaiblissement de la CGT, ce dont nous n'avons pas besoin dans la période.

Chacun peut au contraire faire des démonstrations dans sa branche, qui serviront à juger objectivement l'utilité et l'efficacité de chaque organisation lorsque nous ferons collectivement le retour d'expérience de cette crise.



Le Fédération CGT des cheminots tient à remercier ses militants, qui se sont immédiatement saisis des outils numériques proposés afin de transférer l'activité des lieux physiques aux espaces virtuels et maintenir ainsi la continuité de l'action syndicale. De ce fait, malgré les obstacles à une activité militante «normale», la CGT conserve ses moyens d'information et de mobilisation des cheminots. Elle conserve sa capacité à relayer les craintes et les revendications des cheminots pour assurer leur mise en sécurité, tout en maintenant une continuité du service public, notamment de transport de marchandises.

La Fédération CGT des cheminots remercie la confédération pour ses efforts pour maintenir l'activité malgré la fermeture du siège à Montreuil. Les notes sur les droits des salariés, les décryptages sur le contenu de la loi d'urgence sanitaire, les communiqués et les interventions publiques de notre secrétaire général sont un soutien précieux et démontrent l'utilité de la CGT pour les salariés même dans les périodes les plus difficiles.

La Fédération CGT des cheminots remercie également l'ensemble des personnels de santé qui ont pris en charge nos collègues et nos concitoyens atteints de la maladie. Nous voulons leur dire toute notre solidarité et notre détermination pour que, à l'issue de cette crise, la situation ne redevienne pas « comme avant », avec mépris salarial des compétences des soignants et des techniciens, pénuries budgétaires pour les hôpitaux publics, et désorganisation de nos services de santé du fait de lois inadaptées.

Le samedi 21 mars 2020

